

**VISA DE LONG SÉJOUR POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NON SALARIÉE OU POUR ENTREPRENEURS IMMIGRANTS ET « STARTUP
VISA »**

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur:			
Adresse électronique (Email):			
Numéro(s) de téléphone:			
Motif du déplacement au Portugal:			
PRÉ-REQUIS			
OUI	NON		
<p><u>Formulaire de demande de visa national</u>, dûment rempli, daté et signé par le demandeur ;</p> <p>2 Photographies d'identité identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 collée sur le formulaire).</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Passeport ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité.</p> <p>Copie de la page biographique.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Preuve de résidence légale si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (titre de séjour...), avec une durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Assurance voyage adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Extrait de casier judiciaire délivré par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an, revêtu de l'apostille de La Haye (le cas échéant) ou légalisé, valable jusqu'à 90 jours avant le dépôt de la demande de visa.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Preuve de moyens de subsistance :</p> <p>La preuve des moyens de subsistance peut être apportée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les moyens provenant d'un contrat de société, d'un contrat ou d'une proposition écrite de contrat de prestation de service ; ou, • Le biais d'une <u>attestation de prise en charge</u>, avec la signature légalisée, souscrite par l'entité chargée d'accueillir le travailleur. 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OBJET DU SÉJOUR			

<u>En cas d'activité professionnelle non salariée</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de société ou contrat ou proposition écrite de contrat de prestation de services, <u>avec la signature de la partie contractante dûment légalisée</u> (original) ; Le cas échéant, déclaration délivrée par l'organisme compétent pour vérifier les conditions requises pour exercer une profession qui, au Portugal, est soumise à des qualifications particulières. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Pour les immigrants entrepreneurs</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration selon laquelle le demandeur a réalisé ou a l'intention de réaliser une opération d'investissement au Portugal, indiquant sa nature, sa valeur et sa durée ; et Preuve des opérations d'investissement réalisées ; ou, Preuve des ressources financières disponibles au Portugal, y compris celles obtenues auprès d'une institution financière au Portugal, et de l'engagement à la réalisation d'une opération d'investissement sur le territoire portugais, dûment décrite et identifiée ; et Attestation bancaire (originale et portant le cachet de la banque) autorisant le transfert des ressources financières vers le Portugal. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Programme Startup Visa</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de l'IAPMEI (Agence pour la Compétitivité et l'Innovation, I.P.) prouvant la signature d'un contrat d'incubation avec un incubateur certifié, conformément à la législation. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VISA DE LONG SÉJOUR POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE OU POUR ENTREPRENEURS IMMIGRANTS ET « STARTUP VISA » – ACCORD SUR LA MOBILITÉ DE LA CPLP		
Les citoyens de la CPLP sont exemptés de l'obligation de présenter :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Une assurance voyage valide ; Un titre de transport de retour ; et, La preuve des moyens de subsistance, par le biais d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par l'entité chargée d'accueillir le travailleur. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Note:

Consultez la législation en vigueur sur <https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional>

DÉCLARATION

(Nom(s) et Prénom(s) du demandeur)

déclare que:

- Je souhaite que ma demande de visa soit analysée par le Poste Consulaire avec les documents manquants marqués sur la liste ci-dessus;
- J'ai pris connaissance que:
 - Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.
 - Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.
 - À chaque demande de documents supplémentaires ou manquants par le Poste Consulaire au demandeur, l'analyse de la demande de visa est suspendue jusqu'à son dépôt.
 - La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.
 - Toute fausse déclaration entraînera le refus de la demande de visa ou l'annulation d'un visa déjà accordé et me rendra possible de poursuites judiciaires en vertu du droit portugais.
 - Toutes les communications et notifications relatives à la demande de visa présentée peuvent être envoyées à l'adresse électronique indiquée dans le champ 19 du formulaire de demande de visa, et seront considérées comme ayant été envoyées, selon les termes et aux fins des paragraphes 5 et 6 de l'article 113 du Code de procédure administrative portugais, au moment de l'accès au courriel envoyé ou, en cas de non-accès à la boîte aux lettres électronique, au cinquième jour ouvré après son envoi.

Date: _____ / _____ / _____

Signature: _____